



DATE DE PUBLICATION : 4 décembre 2017

Le directeur de la Formation et du Développement des compétences

Délégation de signature

Vu la délégation de signature reçue du second sous-gouverneur par M. Hervé GONSARD, le 1^{er} avril 2017 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et du Développement des compétences le 1^{er} avril 2017 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Gisèle VANCANEGHEM, chef du service des Compétences linguistiques informatiques et bureautiques, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Viviane ROBIC, responsable du pôle Langues du service des Compétences linguistiques informatiques et bureautiques, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Compétences linguistiques, informatiques et bureautiques.

Fait à Paris, le 4 décembre 2017

Patrick HAAS